

Metz, le 22 janvier 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : DELACAUCHY Gaëlle
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

**M. le président de la communauté de communes
de Cattenom et environs
Maison de la communauté
2 avenue du Général de Gaulle
57570 CATTENOM**

OBJET : Modification de la déclaration concernant le projet de renaturation de la Kissel sur la commune de Hettange-Grande - Porter à connaissance – Avis de recevabilité
N°AIOT : 01 00 00 52 77

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\3350. Restauration fonctionnalités naturelles\Kissel\
2022\CCCE\PAC 2025\PAC seuils et reméandrage

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complété de porter à connaissance au titre de l'article R. 214-40 du Code de l'environnement concernant les modifications sur votre projet de renaturation de la Kissel sur la commune de Hettange-Grande.

Après examen, je vous informe que votre dossier est recevable.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé et complété. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

La police de l'eau devra être avertie avant de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement.

Le bilan de fin de chantier sera à nous transmettre à l'issue des travaux.

Copie de ce courrier sera adressé à la mairie de Hettange-Grande pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH

Copie mail à :
- Mairie de Hettange-Grande

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)